

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche, tenue en la salle du conseil, le mercredi 27 février 2013 à 18h30.**

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présence :**

- Aldéo Saulnier, maire**
- Roland Fougère, maire suppléant**
- Pauline Hébert, conseillère**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- André J. Cormier, directeur général, greffier**
- Denny Richard, directeur de développement durable**
- Damien Dauphin, journaliste, L'Acadie Nouvelle**
- Céleste Boulay, résidente**
- Jean-Paul Cormier, résident**
- Mélanie Doucet**
- Bernadette LeBlanc, résidente**
- Yvon McDonald, résident**

**1. Ouverture officielle de la séance.**

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h30.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

**13-44 : ROLAND FOUGÈRE / MIKE LEBLANC**

que l'ordre du jour soit adopté avec modification :

**Ajout :**

**5.a) Politique.**

**ADOPTÉE**

### **3. Transfert du quai de Bouctouche – 18h30.**

Le maire fait part que la réunion publique ce soir est pour donner de l'information aux personnes intéressées à la situation du quai de Bouctouche. Le maire indique que depuis 2005, le conseil municipal est en discussion avec Pêches et Océans sur le transfert du quai. Il indique que le Gouvernement fédéral se débarrasse des quais et transfère les quais aux municipalités. Le maire explique que la municipalité peut prendre possession du quai ou de laisser le Gouvernement fédéral offrir le quai aux autochtones ou même de sortir un appel d'offres au grand public.

Le maire informe les personnes présentes que la Ville de Bouctouche a reçu une offre de Pêches et Océans d'un montant de 480 000\$ pour prendre possession du quai et de le réparer. Ils vont aussi fournir des plans des réparations nécessaires.

Le directeur général fait part que la municipalité a jusqu'au mois de juin pour prendre possession du quai sinon le Gouvernement fédéral va prendre d'autres options dont l'une pourrait être de détruire le quai et de fermer l'accès au public. Il indique que la firme d'ingénierie embauchée par la municipalité a confirmé que l'argent offert par Pêches et Océans est réaliste pour payer les réparations du quai selon les plans fournis. La Ville de Bouctouche a aussi consulté un avocat pour voir aux enjeux et qu'il va falloir que la municipalité place des enseignes sur le quai par mesures préventives.

Monsieur Yvon McDonald fait part qu'il faut aussi penser aux coûts pour maintenir le quai.

Le maire indique que si la municipalité ne creuse pas ou n'amène pas de grosses machines sur le quai, le Gouvernement fédéral va couvrir s'il y a des incidents, des cas de pollution ou désastre.

Monsieur Jean-Paul Cormier mentionne qu'il y a beaucoup d'activités qui se passent sur le quai et indique que le quai est une beauté à Bouctouche.

Le maire fait part que la municipalité ne peut pas se permettre de ne pas prendre possession du quai.

Le directeur général souligne qu'il a discuté avec plusieurs personnes de la région et que personne ne peut voir Bouctouche sans quai. Il fait part que la municipalité doit avoir une autre consultation avec son avocat avant de prendre une décision finale sur la possession du quai.

**4. Affaires nouvelles.**

**a) Politique.**

Le maire fait part que la municipalité a reçu une demande d'un parti politique pour louer un local à l'Ancien Bureau de Poste et il ne pense pas que la municipalité doit accepter cette demande de crainte de donner une mauvaise perception.

Le conseil est d'accord et suggère que le parti politique en question loue un local à un autre endroit.

**5. Levée de l'assemblée.**

**13-45 : MIKE LEBLANC**

pour la levée de l'assemblée à 19h06.

**ADOPTÉE**